



**Comité de Direction de l' AISOL**  
1863 Le Sépey

Le Sépey, le 12 octobre 2021

***Le Comité de direction aux membres  
du Conseil intercommunal de l' AISOL***

**Préavis n° 4/2021 du Comité de direction au Conseil intercommunal de l' Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin relatif à l' autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Se fondant sur les dispositions de :

- L' article 4, chiffre 8 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, qui s' applique par analogie aux autorités intercommunales selon l' art. 114 LC
- Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (articles 68 et 70)

Le Comité de direction sollicite de votre Conseil une autorisation générale de plaider dans les conflits qui pourraient surgir au cours de la législature 2021-2026.

L' autorisation demandée s' étend à toutes instances judiciaires et quelle que soit la valeur litigieuse de la procédure en cause. Le but de cette autorisation est de permettre à l' exécutif chargé de sauvegarder au mieux les intérêts de l' Association, d' intervenir en justice avec rapidité compte tenu de délais souvent extrêmement courts.

Cette disposition permet également au Comité de direction de respecter une certaine discrétion afin de ne pas nuire à l' une ou l' autre des parties en présence et de ne pas avoir à dévoiler – par préavis ou en séance publique – ses moyens et arguments dans l' affaire en cause.

Comme il se doit, le Comité de direction renseignera le Conseil intercommunal sur l' usage qui aura été fait de cette autorisation générale.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE  
DES ORMONTS ET LEYSIN DANS SA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021**


- Vu** le préavis No 4/2021 du 12 octobre 2021 ;
- Où** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

D'accorder au Comité de direction, pour la législature 2021-2026, l'autorisation générale de plaider, devant toutes les instances judiciaires du pays et pour tout litige impliquant l'Association Intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin, tant comme défenderesse que demanderesse.

*Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 12 octobre 2021.*

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :  
  
Philippe Tauxe



La Secrétaire :  
  
Micheline Nauer

*Répondant du Comdir AISOL : M. Philippe Tauxe*